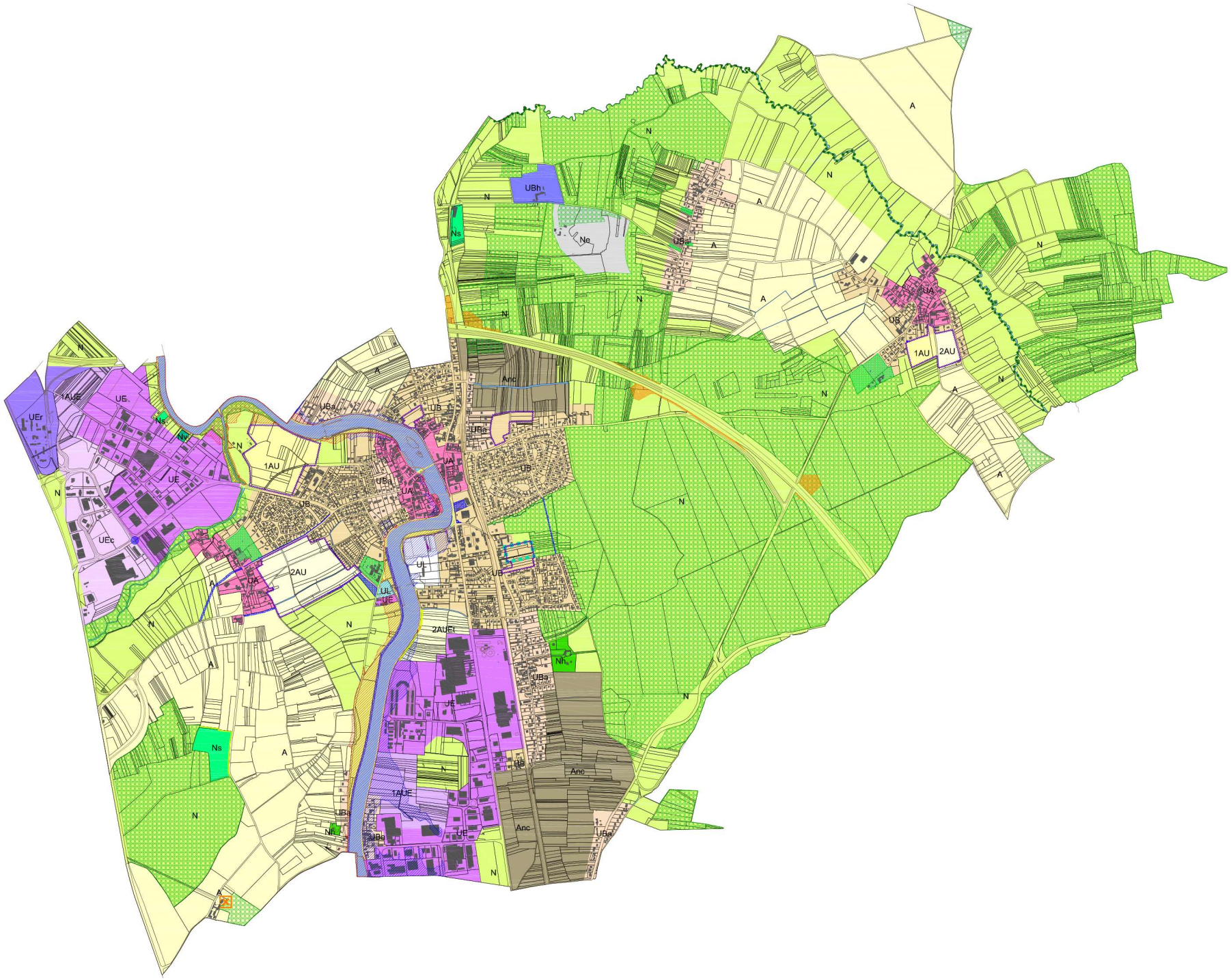

N° au PLU	Désignation	Organisme public bénéficiaire	Surface
1	ZA de Macherin : Aménagement du carrefour sur la rue de l'Europe	Commune de Monéteau-Sougères	1 576 m²
2	Voie à créer de 10 m de plate-forme assurant le contournement de Sommeville et la continuité de la RD158	Commune de Monéteau-Sougères	3 204 m²
3	Rue de Sommeville : élargissement de la voie de 8 à 10 m de plate-forme	Commune de Monéteau-Sougères	1 155 m²
4	Création d'un accès entre la zone AU des Boisseaux et la rue du Pont de Pierre – Emprise définie : 8m	Commune de Monéteau-Sougères	1 455 m²
5	Création d'un cheminement piétons (suite de la coulée verte) et de stationnements	Commune de Monéteau-Sougères	4 245 m²
6	Elargissement de 4 m du chemin piéton (coulée verte)	Commune de Monéteau-Sougères	795 m²
7	Aménagement d'un chemin piétonnier ouvert au public sur le chemin de halage	Commune de Monéteau-Sougères	1.59 ha
8	Aménagement du carrefour – Rue d'Auxerre/Av. de la Seiglée	Commune de Monéteau-Sougères	267 m²
9	Création d'une aire de stationnement pour la salle de spectacles	Commune de Monéteau-Sougères	3 254 m²
10	Cheminement piétonnier à créer reliant les lotissements La Garenne et Carron II – Emprise définie : 5 m	Commune de Monéteau-Sougères	1 639 m²
11	Aménagement de l'entrée par la rue de Bicêtre dans la zone AU à Sougères	Commune de Monéteau-Sougères	65 m²
12	Réaménagement de l'autoroute A6	Etat	34 747 m²

LEGENDE

- Limites de zones
- Espace Boisé Classé
- Plantations à réaliser
- Emplacement réservé
- Terrain cultivé à protéger (Art. L.123-1-5-9°du CU)
- Bâtiment agricole identifié (Art. L.123-3-1° du CU)
- Secteur identifié (Art. L123-1-5-7° du CU)
- Element du paysage identifié (Art. L123-1-5-7° du CU)
- Secteur de mixité sociale (art.L123-1-5-16° du CU)
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement

SECTEURS SOUMIS AU RISQUE INONDATION

- Zone Rouge du PPR
- Zone Bleue du PPR

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le DPU s'applique sur les zones U et AU (Délibération du 10/10/11)

Commune de MONETEAU

Plan Local d'Urbanisme

Historique du PLU :

-Plan local d'urbanisme approuvé le 10/10/2011

-Modifié simplement par DCM du 10/06/2013

-Mise en compatibilité du PLU dans le cadre de la DUP "**AUTOROUTE A6 - Secteur d'Auxerre - Aménagement d'une troisième voie en sens 1 (PARIS-LYON)**"

VISA

DATE

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4

ZONAGE

1/5000

PIECE 4.3

Règlement modifié après enquête préalable à la DUP et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme du 11/01/2016 au 12/02/2016

Maître d'Ouvrage

APRR

Maître d'oeuvre

DORGAT
Droit, Développement et ORGAnisation des Territoires
21, rond point de la Nation – 21 000 DIJON
E-mail : dorgat@dorgat.fr – Tél. : 03 80 72 05 90